

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Procurations :	3
Votants :	00
-Pour :	21
-Contre :	0
- Blanc :	6
- Abstention	0

DEPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/05/2020**

Référence de la délibération : 25/04-05

Date de convocation : 18/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Troarn s'est réuni à la Salle annexe de la Mairie de Troarn, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian Le Bas, Maire de TROARN.

Présents : Monsieur Christian Le Bas, Madame Valérie Gilles, Monsieur Thierry Berthaux, Madame Geneviève Angot, Monsieur Didier Lefort , Monsieur Franck Gérault, Madame Cristèle Thurmeau, Monsieur Christophe Dubois, Madame Marielle Plessis, Monsieur Philippe Gachet, Madame Laure Olivier, Monsieur Jean-Luc Terrioux, Madame Armelle Lhuissier, Monsieur Dominique Normand , Madame Danielle Alves, Monsieur Flavien Lemoine, Madame Daniele Henriquet, Monsieur Philippe Rivoire, Madame Zoé Rousselin, Monsieur Pierre Vattier , Madame Karine Loisel, Monsieur Daniel Jacques, Madame Isabelle Demoy, , Madame Flora Cerisier.

Absents représentés :

Madame Christine Cardoso-Legoupil ayant donné pouvoir à Valérie Gilles, Monsieur Christophe Lemarchand à Daniel Jacques, Monsieur Vincent Thomas à Flora Cerisier

Secrétaire de séance : Zoé Rousselin

Objet : Élection du Maire délégué de Bures sur Dives

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Considérant que le Maire Délégué est élu selon le même mode de scrutin que le Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, Monsieur Didier LEFORT présente sa candidature.

il est procédé au vote

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans une enveloppe puis dans la corbeille prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	27
- bulletins blancs:	6
- bulletins nuls :	0
-suffrages exprimés :	21
- majorité absolue :	11

Ont obtenu :

- Monsieur Didier LEFORT : vingt et une (21) voix

Monsieur Didier LEFORT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire Délégué de BURES SUR DIVES et immédiatement installé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26/05/2020 et sa transmission au contrôle de légalité le 26/05/2020.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,
Christian LE BAS,



PREFECTURE du CALVADOS
26 MAI 2020
- COURRIER -